



SMISP-Info

12 mars 2008 - N°03 / 2008

Le printemps des MISP se fait attendre ...

L'actualité professionnelle, et donc syndicale, est plus élevée que le thermomètre

Hésitations du ministère sur la poursuite des discussions sur l'attractivité de notre métier, échéances électorales pour la CAP, déclarations pour le moins confuses autour des futures ARS (et donc notre futur cadre de travail), chaud et froid et sur le dossier « Etrangers Malades » avec une circulaire de clarification par le ministère de l'intérieur le 25/02/08, mais nous attendons toujours la circulaire promise par notre ministère pour rappeler les règles professionnelles et déontologiques ... et des collègues ont été inquiétés par la justice.....l'actualité est dense !!

Le SMISP s'efforce comme toujours d'être présent et, en acteur incontournable des débats, de peser sur les décisions. Grâce, à vous ses adhérents, et à ses représentants (délégués régionaux, délégués CAP, conseillers syndicaux élus...) il peut jouer ce rôle.

Merci de votre soutien, de votre (ré)adhésion 2008 et de vos votes.

ARS : entre flous et spéculations

Les rapports Ritter et Bur ont donné un peu de consistance aux spéculations, mais il reste beaucoup de flous.

Nous sommes en particulier soucieux de la façon dont la veille et sécurité sanitaire seront mieux traitées, car elles sont emblématiques de notre compétence et de notre rôle dans la santé publique de proximité.

Le SMISP a adressé un courrier à notre ministre le 8 mars (voir sur le site), pour lui rappeler notre souci que les réflexions anciennes et démarches actuelles sur la mutualisation régionale soient bien prise en compte et pour lui indiquer notre préoccupation sur le positionnement de veille et sécurité sanitaire.



Mise en cause de 2 MISP dans les Bouches du Rhône

Deux collègues ont été mis en cause dans une affaire « d'aide au séjour irrégulier en bande organisée », à titre de témoin pour l'un et en garde à vue pour l'autre. Si à l'issue des auditions, aucune charge n'a été retenue contre eux, l'affaire est toujours en cours. Plusieurs psychiatres (praticiens agréés pour les étrangers malades, hospitaliers ou autres psychiatres) seraient impliqués dans ces réseaux et auraient réalisé des certificats de complaisance pour des pathologies fictives ou majorées pouvant justifier un maintien sur le territoire dans le cadre de cette procédure. Nos collègues ont été interrogés sur :

* la procédure « étrangers malades » dans sa globalité, les modalités de désignation des médecins agréés, leurs liens et leurs échanges (courriers, mails, téléphone, autres) avec les médecins mis en cause

* leur absence supposée de réaction devant la multiplication de ces certificats pour raison psychiatrique ainsi que sur le décalage entre leurs avis et les préconisations des fiches pays.

Plusieurs réunions avaient eu lieu en amont avec des psychiatres afin d'aider à l'évaluation des pathologies psychiatriques notamment du stress post-traumatisme et avec la préfecture (concertation et harmonisation des procédures, désignation de médecins agréés). Cette anticipation n'a apparemment pas été bénéfique !!

Nous assurons nos deux collègues marseillais de notre soutien total et actif.

Une réflexion sur cette mission « à risque » est souhaitable : les MISP, jugés trop laxistes ou trop zélés, sont sans cesse sur la brèche. Les enjeux politiques et les pressions sur les préfets viennent parfois interférer avec le champ médical et perturber la sérénité et la conscience professionnelle des MISP.

Les alternatives possibles évoquées par certains de nos collègues pourraient être de :

* de confier cette attribution à d'autres médecins

* de conserver cette mission sous réserve de la mise en place **impérative et urgente** d'une commission locale d'experts ou par exemple de la commission médicale régionale, prévue par le décret du 27 février 2006, afin de donner un avis collégial et d'experts éclairés et de partager les responsabilités.

Le débat au sein de la profession reste plus que jamais ouvert ... vos avis nous intéressent !

Préparation des élections CAP 2008

Le mandat des délégués à la CAP va être renouvelé : Les mandats des délégués à la CAP sont de 3 ans et leur renouvellement donnera lieu à des élections par correspondance avec une clôture du scrutin **le 24 juin 2008**.

Tous les MISP titulaires en poste dans les services centraux ou déconcentrés ou en position de détachement peuvent participer au vote.

Ces élections sont très importantes :

pour tous les MISP car les délégués élus défendront vos intérêts professionnels en CAP
pour le SMISP car elles témoignent de notre représentativité et de notre légitimité.

Votez avant cette date

et rappelez aux collègues autour de vous l'importance de cette élection.

Primes etchâtiment

Le remboursement d'un trop-perçu de primes est imposé à un MISP : un de nos collègues vient de se voir informer par son directeur d'une retenue sur son prochain salaire. Il a perçu pour 2007 des primes qui au vu de l'augmentation de 10% liée au protocole d'accord 2007 et du reliquat annuel dépassent d'une centaine d'euros le plafond réglementaire des primes pour les MISP grade de base que son administration a oublié de prendre en compte. Il a aussitôt fait un recours auprès de la DAGPB pour examen en CAP.

Le SMISP se bat depuis plus de 6 mois pour le relèvement de ce plafond : l'application du protocole prévoit des augmentations sur 5 ans, et malgré les promesses du cabinet : toujours rien !!!

**Cette situation est inadmissible !! Si vous êtes dans le même cas, faites un recours
Le SMISP va de nouveau solliciter énergiquement la DAGPB et le Cabinet !**

Demandez nous au besoin un modèle de courrier de recours (site)

Vie syndicale



Réunions :

Réunion du Comité de suivi de la mutualisation (qui regroupe l'administration centrale, les directeurs et les organisations syndicales) **le 27 mars 2008**

Séminaire SMISP : un temps de rencontre productif

Le prochain séminaire du SMISP aura lieu les **23 et 24 mai à Nîmes**. La thématique retenue est : **«Réforme des ARS : quelle organisation pour la Veille et la sécurité sanitaire?»**

Dans le paysage institutionnel en recomposition, ce séminaire représente une occasion d'échanger entre nous mais aussi de partager nos réflexions avec d'autres corps concernés par ce sujet : IGS, Vétérinaires Inspecteurs, Pharmaciens Inspecteurs

Réservez dès à présent ces dates et suivez les informations logistiques dans les prochains SMIP-Info

Cotisation 2008 : (bulletin de cotisation 2008 en fichier joint)..

Pour vous défendre ainsi que les principes auxquels nous sommes attachés, le SMISP a besoin d'adhérents nombreux, impliqués dans les régions et au niveau national. Merci aux volontaires de nous rejoindre pour s'investir dans nos activités (devenues) nombreuses : notre réussite collective dépend de vous !

Pensez à (ré)adhérer dès maintenant pour 2008, afin que nous puissions étoffer nos forces très sollicitées et disposer de nombreux votants aux élections paritaires.

Le SMISP c'est vous ! Adhérer, voter, réagir, participer... c'est faire vivre et revivre notre métier !
(bulletin d'adhésion et toutes informations sur notre site <http://www.smisp.fr/>) - Le Bureau du SMISP-

SYNDICAT
DES MEDECINS
INSPECTEURS
DE SANTE
PUBLIQUE

RECU

UNION CONFEDERALE DES MEDECINS SALARIES
DE FRANCE (UCMSF)
www.smisp.fr

Reçu de M.....,
la somme de quatre vingt euros, quatre vingt dix euros, cent euro * représentant la cotisation au SMISP pour
l'année 2008

A....., le

la trésorière, Dominique MARTIN

* : MISP→80 €, MIC→ 90 €, MIG→ 100 €, rayer les mentions inutiles

BULLETIN D'ADHESION A JOINDRE A LA COTISATION 2008

Nom et prénom :

Sexe : M / F

Année de naissance : 19__

Année d'entrée dans le corps des MISP: ____

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

Situation : MISP : MIChef : MIGénéral :
Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : ____
Date de la nomination dans l'échelon : ____/____

temps plein temps partiel : ____% disponibilité détachement
 congé parental congé maladie ou LD mis à disposition

Adresse perso :

tél. perso :

Adresse prof :

tél. prof. :

fax :

Mél : _____@_____

ccmail : _____@sante.gouv.fr

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.
Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer à la trésorière : Dominique Martin - Le Florial - 22, avenue du Repos
94270 Le Kremlin Bicêtre